

Développements aux niveaux légal et politique

Le 31 Octobre 2007, le gouvernement a publié sa "Politique nationale de relogement et de réhabilitation des habitats". Cette politique devait être une amélioration du projet de loi fédéral de 2006 sur la réhabilitation, qui lui-même devait corriger les échecs de la politique nationale de relogement et de réhabilitation des habitats pour les familles concernées par les projets de 2004. Malheureusement la politique de 2007 oublie de répondre à un des problèmes-clé des conflits : l'acquisition forcée par l'Etat de terres au nom de l'« intérêt public ». En Inde, l'intérêt public tend à signifier l'acquisition forcée de terres par des compagnies privées au sujet desquelles l'Etat fait souvent taire les protestations des peuples tribaux par l'utilisation sans discernement d'armes et de la force armée. La politique de 2007 réaffirme le pouvoir de l'état d'appliquer le concept d'« *eminent domain* » afin d'acquérir par la force n'importe quelle propriété privée dans n'importe quel endroit du pays au nom des « objectifs publics » décrits dans la Loi d'acquisition des terres de 1894 (*Land Acquisition Act*).

Bien que la "*Loi sur les tribus répertoriées et autres habitants traditionnels des forêts*" ait été adoptée en Décembre 2006, elle n'est entrée en vigueur que le 31 Décembre 2007. Cette loi sur les droits forestiers continue à être controversée, entre autres à cause de la mention « *autres habitants traditionnels des forêts* ».

De nombreux « *autres habitants traditionnels des forêts* » sont des propriétaires terriens responsables de la paupérisation des *Adivasis* depuis des années. En 2007, le Ministre des Affaires Tribales n'a pas réussi à proposer une version finale du projet d'une politique nationale tribale alors que la version révisée du projet est accessible au public depuis Juillet 2006.

Les peuples autochtones embourbés dans les conflits armés

En 2007, le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements nationaux du nord-est de l'Inde ont continué à s'engager dans des processus de paix avec les groupes armés de l'opposition qui revendiquent l'autonomie et le droit à l'autodétermination. Néanmoins, si les processus de paix continuent, de plus en plus de peuples autochtones se retrouvent plongés dans des conflits armés de faible intensité. Actuellement 20 des 28 Etats indiens sont affectés par des conflits armés (voir détails dans *The Indigenous World 2007*)

Les régions sous influence naxalite sont habitées principalement par des autochtones. Les Naxalites sont des groupes armés de l'opposition d'extrême gauche, connus aussi sous le nom de maoïstes, qui se revendiquent comme les représentants des pauvres. Toutefois le mouvement naxalite n'est ni un mouvement *adivasi*, ni conduit par des *Adivasis*, même si ceux-ci forment la plus grande partie de ses responsables. D'après le *Asian Center for Human Rights* (ACHR), au moins 384 personnes ont été tuées dans les conflits naxalites (maoïstes) de janvier à septembre 2007, dont 129 civils, 162 soldats et 93 considérés comme des cadres maoïstes. La majorité des victimes civiles sont des autochtones. La ville de Chhattisgarh reste l'épicentre du conflit naxalite, du fait de la contre-offensive *Salwa Judum* qui y est née et qui oppose des civils *adivasi* à des maoïstes.

Violations des Droits de l'Homme à l'encontre des peuples autochtones

D'après le rapport annuel de 2006, publié par le Bureau du registre national des crimes du Ministère de l'Intérieur, 5 791 crimes contre les tribus répertoriées ont été enregistrés dans le pays ce qui, comparé aux 5 713 cas de 2005, représente une hausse de 1,4%. C'est beaucoup moins que l'augmentation de 3,2% enregistrée pour la période 2004-2005. Des 10 945 personnes poursuivies pour des crimes contre les tribus répertoriées, seules 20,8% ont été condamnées. C'est moins que le taux de condamnation de 24,4% donné dans le rapport annuel de 2006.

Impunité

L'impunité contribue à l'expansion de la torture par les forces de sécurité et refuse la justice aux victimes tribales. En ce qui concerne les meurtres (non poursuivis) par la police de quatorze *Adivasi* en Orissa le 2 Janvier 2006, le gouvernement de l'État a mis en place une commission judiciaire conduite par le Juge de la Haute Cour d'Orissa, A.S. Naidu. Toutefois le 9 Avril 2007, la Cour suprême a annulé cette commission parce qu'un juge en fonction ne peut présider une commission d'enquête. Le 10 Avril 2007, le Premier Ministre d'Orissa a promis de créer une nouvelle commission présidée par un juge à la retraite. Fin 2007, une nouvelle commission n'a toujours pas été instaurée.

Dans la même perspective, deux commissions judiciaires ont été mises en place pour enquêter sur les meurtres non poursuivis d'au moins neuf étudiants tribaux à Meghalaya le 30 Septembre 2005. Les rapports définitifs ont été présentés à l'Assemblée d'État de Meghalaya le 19 Avril 2007. Lorsque la Commission Chowdhury a déclaré que les policiers ont tiré à faible distance et qu'ils ont recommencé à tirer alors que les personnes quittaient le terrain, la commission du juge retraité Baruah a défendu l'action policière en disant qu'elle était « *juste et correcte* » et a ajouté que « *la question de fixer la responsabilité n'est pas du tout soulevée* ».

Violation des droits de l'Homme par les groupes armés de l'opposition

2007 a vu la continuation des violations de masse des droits de l'homme par les groupes armés de l'opposition. Les Naxalites ont continué à tuer des membres innocents des tribus prétextant qu'ils sont soit des « informateurs de la police », soit des « membres d'une milice civile anti-maoïste comme la *Salwa Judum* » ou « parce qu'ils n'ont pas obéi aux règles ». À Chhattisgarh, des innocents, membres des tribus, ont été tués pour avoir participé à la campagne antinataliste *Salwa Judum*, sans se soucier de savoir si leur participation au mouvement était volontaire ou s'ils y avaient été forcés par les antinatalistes de *Salwa Judum*.

Violence contre des femmes et des enfants autochtones

Les femmes autochtones sont plus particulièrement vulnérables face à cette violence, notamment face au viol, commis par des soldats et des membres des groupes armés de l'opposition. Dans son rapport annuel, le bureau du Registre national des crimes a enregistré 699 cas de viols de femmes tribales en 2006 contre 640 cas en 2005, montrant une progression de 9,2% en 2006. Sur ces 640 viols, 40,6% ont été commis dans l'état de Madhya Pradesh.

Les forces armées continuent à se livrer à la violence contre les femmes et les enfants autochtones. Le 9 Janvier 2007, la police a arrêté trois femmes et plusieurs hommes *Paharia* à Godda, Jharkhand, accusés de meurtre. Alors que les hommes ont été détenus dans le commissariat, les femmes ont été retenues dans le quartier résidentiel de l'officier chargé du commissariat. Elles y auraient été torturées et violées par l'officier et l'assistant du sous-inspecteur. Le 24 Mai, une jeune fille de seize ans a été violée par deux gendarmes (Home guards) dans le bureau du *Harda District Collector* au Madhya Pradesh. Les accusés ont été arrêtés. Et le 20 Août, onze femmes auraient été violées par un groupe de policiers de Greyhound pendant des opérations anti-naxalites en Andhra Pradesh. D'après les victimes, 21 policiers sont entrés dans le village, ont fait des descentes dans les maisons sous prétexte que des membres de la famille seraient associés aux Naxalites, puis ont violé les femmes. La police aurait essayé d'étouffer l'affaire et n'aurait pas organisé l'identification des suspects, alors que les victimes disaient qu'elles pouvaient identifier les violeurs. Le 30 Août, la Commission nationale pour les Droits de l'Homme a pris *suo moto* connaissance de l'affaire et a envoyé une lettre au *Chef surintendant* et au Directeur général de la police d'Andhra Pradesh leur demandant de soumettre un rapport sur les faits dans un délai de quatre semaines. A ce jour, aucune action n'a été entreprise pour identifier et poursuivre les violeurs.

Le 11 Décembre, une fillette mineure aurait été violée par le sous-inspecteur dans le commissariat de Bisramganj dans le West Tripura. Après le tollé général que l'affaire a suscité, le gouvernement a suspendu et arrêté l'officier de police accusé et a transmis l'affaire au département d'enquête criminelle pour investigation.

Les personnes n'appartenant pas à des tribus participent aussi à la violence contre les femmes et filles tribales. Le 9 Avril, une femme a été violée par un prêtre du temple Hanuman dans le district de Gwalior dans le Madhya Pradesh. Le 24 Novembre, une femme *Adivasi* a été déshabillée et frappée en public par des personnes non tribales habitant à Guwahati, la capitale d'Assam. Cet événement s'est passé alors que des *Adivasi* étaient en train de manifester pour demander le statut de tribu répertoriée. Sous le regard des policiers, la violence a éclaté et des habitants ont torturé à mort au moins un jeune *Adivasi*.

Les groupes armés de l'opposition ont aussi été accusés de viols sur des femmes autochtones en 2007. Le 9 juillet, une jeune femme de vingt ans aurait été violée à son domicile par deux membres d'un groupe militant non identifié dans le district de Churachandpur de Manipur.

Accaparement des terres

Le nombre d'accaparements de terres tribales en Inde est alarmant. Dans l'Andhra Pradesh, la population non-tribale détient 48% des terres des Régions répertoriées de l'État (Scheduled Areas). Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur le transfert des terres de zones répertoriées en Andhra Pradesh en 1959, 72 001 cas d'accaparement de terres ont été observés dans cet État, correspondant à 321 685 hectares. En janvier 2007, environ 300 plaintes étaient en instance à la Haute Cour d'Andhra Pradesh, correspondant approximativement à 2 500 acres de terres concernées par la réglementation sur le transfert des terres de zones répertoriées en Andhra Pradesh.

De même, en violation de la Loi sur les revenus des terres d'Assam de 1886, le groupe tribal *All Assam Tribal Sangha* a accusé l'Assam d'avoir transféré illégalement des terres à des personnes n'appartenant pas à des tribus. Ces personnes achètent, individuellement ou au nom d'écoles privées ou d'associations, des terres qu'ils exploitent ensuite à des fins commerciales. De plus, de fausses plaintes ont été déposées contre des personnes appartenant à des tribus par des personnes non tribales, afin d'essayer de se saisir

des terres tribales. Certains sont aussi accusés par la police d'être des « sympathisants naxalites ».

Pour les tribus pauvres et désavantagées, les batailles légales sur la propriété foncière sont trop difficiles à gagner. En Février 2007, la Cour suprême a permis à un requérant tribal de déposer une nouvelle pétition devant la Haute Cour du Jharkhand pour récupérer ses terres appropriées par une société minière. Dans son jugement, la Cour suprême a déclaré que la Haute Cour du Jharkhand a eu tort de rejeter la plainte de Surendra Dehri, un homme qui avançait que 10 000 acres de « terres tribales déclarées » avait été usurpés pour des exploitations minières en connivence avec des fonctionnaires. La Haute Cour avait rejeté la pétition prétextant que cela n'impliquait que des « intérêts privés ». La Cour suprême a, quant à elle, déclaré que la violation manifeste des garanties constitutionnelles données aux peuples tribaux ne pouvaient être tenues pour liées à des « intérêts privés ».

Dans le Jharkhand, les cas d'accaparement de terres tribales sont en augmentation malgré deux lois nationales – le *Chotanagpur Tenancy Act* et le *Santhal Parangan Tenancy Act* – qui devraient empêcher la vente de terres tribales à des personnes n'appartenant pas à des tribus. En Janvier 2007, 3 789 plaintes ont été déposées par des personnes tribales devant le *Special Area Regulation Court*.

Le projet sidérurgique prévu par la compagnie coréenne *Korean Pohang Steel Company (POSCO)* dans le district de Jagatsinghpur, en Orissa, devrait déplacer 4 000 familles tribales. Le 29 Novembre 2007, des militants anti-POSCO ont été attaqués par les partisans du projet. Les attaquants ont lancé des bombes artisanales, blessant 15 protestataires et brûlant leurs tentes. Au lieu d'agir contre ces personnes, le gouvernement de l'État a déployé des policiers armés autour du village de Dhinkia, où le Comité de Résistance contre POSCO, dirigé par des personnes appartenant à des tribus, a son quartier général. Fin 2007, les villageois de Dhinkia se sont retrouvés prisonniers dans leurs maisons, toutes les sorties du village étant occupées par des militants pro-POSCO et des policiers.

En novembre 2007, les cadres dirigeants du parti au pouvoir dans l'État de Kerala « *Parti communiste de l'Inde- marxiste* » (CPI-M) ont pris de force des terres destinées à être distribuées aux autochtones à Munnar. Quelques 2 000 familles tribales avaient bâti des huttes de

fortune sur des terres du gouvernement en contestation pour n'avoir pas reçu les terres promises par le gouvernement en 2003. Plus de 2 000 cadres du CPI-M se sont alors emparés d'une bande de 1 500 acres de terres du gouvernement, dans la région de Chinakkannal à Munnar et ont forcé 200 familles *Adivasi* à fuir. Les huttes des *Adivasis* ont été détruites et de nouvelles huttes ont été construites pour les cadres CPI-M. Le 27 novembre, une réunion de tous les partis politiques était organisée par le magistrat du District de Munnar. Lors de cette réunion, il a été décidé que les CPI-M et les *Adivasis* devaient partir dans un délai de 48 heures. Après la réunion, le leader *adivasi*, C. P. Shaji a été attaqué par des cadres supposés du CPI-M.

Déplacements dus à des politiques de développement

Les peuples tribaux forment la majorité des personnes déplacées par des projets de développement. D'après une récente étude conduite par l'ONG Action Aid et l'*Indian Social Institute*, plus de 1,4 million de personnes ont été déplacées ces dernières années dans les États d'Andhra Pradesh, de Chhattisgarh, d'Orissa et du Jharkhand à cause de projets de développement d'envergure comme des mines, des usines ou des barrages. 79% des personnes déplacées dans ces quatre États, étaient tribales.

Bien que l'Autorité de contrôle du Narmada déclare que les 32 600 familles affectées par le barrage du *Sardar sarovar* (haut de 122 mètres) dans le Maharastra, le Madhya Pradesh et le Gujarat, ont été réinstallées, des milliers de familles, dont des familles tribales, n'avaient pas été relogées fin 2007. En novembre, le *Narmada Bachao Andolan* (le mouvement pour sauver la rivière Narmada) déclare que, rien que dans le Maharastra, plus de 1 100 familles devaient encore être réinstallées.

A Lohandiguda, dans le district de Bastar, de l'Etat de Chhattisgarh, des tribus ont protesté contre l'achat forcé de leurs terres par le groupe Tata pour l'installation d'une usine sidérurgique. En juin 2005, le gouvernement de Chhattisgarh a signé un MoU avec Tata Steel requérant 1 784 hectares de terres privées et 278 hectares de

terres étatiques, comprenant dix villages dans la région de Lohanigunda. Le 10 décembre 2007, plus de 100 membres des tribus ont été détenus par la Police de Bastar pour avoir protesté contre l'implantation de l'usine sidérurgique. Plusieurs autres militants des tribus auraient aussi été arrêtés sur de fausses accusations.

Outre les déplacements, les projets de développement ont aussi des effets négatifs sur les cultures et traditions des tribus. Le 23 Novembre 2007, la Cour suprême indienne a interdit à la société anglaise Vedanta Resources PLC d'exploiter des mines de bauxite sur les terres des collines Niyamgiri en Orissa, considérées comme sacrées par la tribu *Dongria Kond* dont 10 000 membres vivent de l'agriculture dans les forêts de Niyamgiri.

Les peuples tribaux du Jharkhand ont protesté contre l'implantation du projet hydro-électrique Koel Karo de la National Hydroelectric Corporation. S'il est implanté, le projet submergera pas moins de 256 villages, 50 000 acres de régions forestières, 40 000 acres de terres agricoles, 300 bosquets sacrés pour les tribus, 175 églises et 120 temples hindous.

Déplacements dus à des conflits

Les autochtones constituent la majorité des plus de 600 000 personnes déplacées en Inde par des conflits. Les conflits incluent les conflits inter-tribaux, ceux entre différents groupes armés de l'opposition et les opérations contre-insurrectionnelles des gouvernements des États.

Les autochtones déplacés continuent d'être en butte à la discrimination pour l'accès aux services sociaux de base. Les *Kashmiri Pandits* reçoivent actuellement une allocation de 1 000 roupies par tête et par mois avec un maximum de 4 000 roupies par famille et par mois dans les camps de Jammu et de Dehli, en complément des rations alimentaires de base. En revanche, un adulte de la tribu *Bru* ne reçoit que 2,90 roupies par jour (87 roupies par mois, soit environ 2 dollars) et 450 grammes de riz par jour. En outre,

le gouvernement central a investi des millions de roupies dans la construction de logements en dur pour les *Kashmiri Pandits* à Jammu, alors que les *Bru* n'obtiennent même pas de fonds pour réparer leurs huttes de bambou. Les aides dont bénéficient les étudiants migrants *Kashmiri* incluent la réservation de certaines places dans des instituts professionnels et techniques, tandis que les enfants *Bru* n'ont accès qu'à l'école primaire. En 2007, une étude a montré que dans les six camps de déplacés, plus de 94% des *Bru* possédaient des papiers délivrés par le gouvernement de l'État du Mizoram prouvant qu'ils y sont résidents, Cependant le gouvernement du Mizoram refuse de les accueillir.

La répression causée par les lois forestières.

À cause de retards dans l'application de la Loi sur les droits forestiers / *Forest Rights Act* de 2006, des tribus ont été dépossédées de leurs forêts et de leurs droits sur les terres tout au long de 2007.

Dans le Jharkhand seulement, au 12 Août 2007 environ 12 000 plaintes avaient été déposées par la Direction étatique de la forêt contre des membres des tribus. La plupart de cas sont liés à des revendications de terre par des tribus, s'appuyant sur la " Loi sur les tribus répertoriées / *Scheduled Tribes* (*Recognition of Forest Rights* / Reconnaissance des droits sur les forêts).

Les membres des tribus sont souvent arrêtés sur de fausses charges et, doivent parfois payer un prix élevé pour disposer des faibles produits de la forêt. Par exemple, le 17 Juin 2007, un homme de 35 ans, accusé d'avoir voulu scier un arbre pour faire un lit, aurait été battu à mort par des gardes forestiers dans le Parc national de Hazaribagh.

Plus positivement, en Avril 2007, le gouvernement de Chhattisgarh a décidé d'abandonner les charges contre 108 890 membres des tribus répertoriées et 36 298 membres de castes répertoriées, accusés d'avoir enfreint des lois de protection de la forêt, de la faune et de la flore. De même, le 12 Août 2007, le gouvernement du Jharkhand a ordonné la libération de membres de tribus, retenus dans différentes prisons de l'État en raison de plaintes déposées par la Direction des Forêts et a accordé le paiement de compensations à tous

les villages qui ont perdu des rizières et des cultures maraîchères à cause des plantations forcées entreprises par le Département des forêts de l'État.

Les autochtones continuent à être expulsés de leurs habitats traditionnels en vertu de la Loi de protection de la forêt de 1980. Le 13 mars 2007, 118 familles *Adivasi* ont été expulsées, par le Département de la Forêt, de la réserve forestière appartenant à *l'Haltugaon Forest Division* dans le district de Kokrajhar, dans l'État d'Assam. Le gouvernement de l'État ne les a pas relogées. Le 19 Avril 2007, le gouvernement de l'État du Madhya Pradesh a essayé d'expulser des tribus de forêts situées dans le district de Rewa. Il a prétendu à environ 3 000 personnes qu'elles empiétaient sur la forêt. Lorsque ces personnes ont essayé de résister à l'expulsion, la police a ouvert le feu en blessant beaucoup, dont des femmes et des enfants.

Discrimination positive

Les programmes de discrimination positive pour les tribus répertoriées et les castes répertoriées existent en Inde, avec notamment des postes réservés au Parlement, à d'autres emplois ainsi que des places réservées dans les écoles. Bien que la discrimination positive ait été efficace pour réduire des inégalités sociales, politiques et économiques, les experts estiment que les programmes de discrimination positive auraient pu donner de meilleurs résultats, si les fonctionnaires s'étaient impliqués dans leur application.

Les membres des tribus continuent à avoir des retards scolaires. Le taux d'alphabétisation des tribus en Inde était de seulement 47,1% par rapport à une moyenne nationale d'environ 65,38%, selon le recensement de 2001. L'alphabétisation des femmes des tribus répertoriées (34,8%) est plus faible que pour la population féminine en général (53,7%). En septembre 2007, un rapport publié par *le Conseil national de la recherche sur l'éducation et la formation* a estimé qu'il y avait dans les écoles des « discriminations institutionnalisées » envers les élèves appartenant aux tribus et aux castes répertoriées.

Ceci provoque leur désaffection des écoles et l'augmentation du nombre d'enfants qui travaillent.

Le rapport du Conseil national donne des exemples de discrimination envers les élèves tribaux. Par exemple, des professeurs au Madhya Pradesh estiment qu'enseigner aux enfants de la tribu *Korku* équivalait à « enseigner à des vaches ».Auparavant, le Comité Thorat, dirigé par le président de la Commission des bourses de l'université, S. K. Thorat, avait observé une discrimination massive envers les étudiants et docteurs issus de tribus et castes répertoriées dans le premier Institut des sciences médicales, le *All India Institute of Medical Sciences* à New Dehli.

A cause de la non distribution à leurs membres de certificats d'appartenance à une tribu répertoriée beaucoup d'entre eux se voient non seulement refuser leurs droits à la discrimination positive, mais aussi à leurs droits constitutionnels. Sans certificat les violations aux droits de l'homme commis contre des membres des tribus ne sont pas considérées comme relevant de la " Loi des castes et tribus répertoriées. Prévention des atrocités" de 1989).

Le gouvernement du Madhya Pradesh a refusé de distribuer des certificats aux enfants des communautés tribales *Barela*, *Bhillala*, *Patelia* et *Nagwanshi* vivant dans treize villages du district de Chhattarpur et trois villages du district de Damoh, alors qu'elles sont reconnues dans l'État du Madhya Pradesh. En 2007, une enquête dans ces villages a montré que la majorité des membres des tribus possédaient des cartes de rationnement, des cartes d'électeurs, des titres fonciers délivrés par le gouvernement, des certificats d'instruction et même, dans certains cas, des documents de justice prouvant leur propriété terrienne (établissant qu'ils sont résidents du Madhya Pradesh). Néanmoins le gouvernement de l'État a refusé plusieurs demandes de certificats d'appartenance à une tribu.

En Andhra Pradesh, plusieurs villages ne sont toujours pas reconnus comme des régions tribales et ne sont ainsi pas inclus dans le Cinquième amendement à la Constitution bien qu'ils soient à majorité tribale. A cause de leur non inclusion presque 200 000 *Adivasis*,

répartis en 805 villages dans neuf districts d'Andhra Pradesh, ne jouissent pas de la protection constitutionnelle particulière.

La mauvaise gestion des fonds sociaux attribués aux tribus est un sérieux problème. Divers gouvernements d'États n'utilisant pas ces fonds, dans tout le pays les besoins de base des tribus ne sont pas satisfaits. Le 31 août 2006, le gouvernement de l'État d'Assam n'avait pas utilisé 706 millions de roupies (environ 17 500 000 dollars) d'un total de presque 3,4 milliards (environ 84 900 000 dollars) distribués par le Ministre des Affaires Tribales de 1999-2000 à 2006-2007. De même, le gouvernement de l'État de Dehli aurait détourné, en 2006-2007, 9,6 milliards (environ 239 90 000 dollars) destinés aux bien-être des castes et des tribus répertoriées de Dehli. Cette affaire a été dévoilée au public grâce à la Loi sur le droit à l'Information en 2007.

Vulnérabilité des communautés tribales

Soixante-quinze communautés tribales ont été identifiées, en 1991, comme « *groupes tribaux primitifs* » par le gouvernement indien dans dix-sept États et un territoire de l'Union, enregistrant un total de 2,4 millions de personnes. Bien que le gouvernement fédéral alloue des aides à ces communautés vulnérables au moyen du *Tribal Sub-Plan and Special Central Assistance*, les communautés n'en ont pas bénéficié considérablement.

Aujourd'hui beaucoup de communautés tribales comme les *Singphos* d'Assam, les *Birhores*, *Chero*, *Paharia*, et *Malpahari* au Jharkhand, les *Abuj Madias* et *Baigas* du Chhattisgarh, les *Karbongs* du Tripura, les *Great Andamanese*, *Onges*, *Shompens*, *Jarawas* et les *Sentinelese* des Iles Andaman et Nicobar sont sur le point de s'éteindre à cause de l'indifférence du gouvernement.

Fin 2007, le gouvernement n'avait toujours pas mis en place la directive de la Cour suprême de 2002 décidant de la fermeture de la route des camions d'Andaman qui court le long et traverse la réserve tribale des *Jarawa*. elle continue d'être une menace à la survie des tribus vulnérables *Jarawa*.

Le 13 Septembre 2007, treize personnes appartenant à la tribu nomade des *Kureris* ont été battues à mort, accusées d'un soi-disant vol, par une foule d'habitants du village de Dhelapurwa, district de Vaishali de l'État de Bihar. Une enquête conduite par la Commission nationale pour les Tribus non-enregistrées et nomades a conclu que les victimes étaient innocentes. Dans une lettre adressée au Premier Ministre du Bihar, la Commission déclare que : « *Ils (les accusés) n'ont pas été pris en flagrant délit, en fait, le vol commis était à au moins cinq kilomètres de la scène de violence.* » La police n'a ni pratiqué d'autopsie, ni ne s'est préoccupée de savoir si les derniers rites avaient été accomplis. Au contraire, les corps à demi- brûlés auraient été jetés dans le Gange par la police.

Déni du droit de vote aux *Chakmas* et aux *Hajongs*

En Juin 2007, le gouvernement de l'État d'Arunchal Pradesh a créé un Haut Comité pour trouver une solution acceptable au problème *Chakma-Hajong* (voir *Indigenous World 2007*). L'Union des étudiants et le Comité pour le droit à la citoyenneté des *Chakmas* - *Hajongs* de l' Arunachal Pradesh ont bien accueilli ce comité aux pouvoirs élargis.

Néanmoins, malgré les recommandations particulières faites par la Commission des élections en Inde sur la révision des listes électorales dans les régions, les fonctionnaires n'ont pas encore inscrit tous les électeurs *Chakma* et *Hajongs*. De ce fait, la commission des élections en Inde a suspendu la publication des listes électorales des districts de Changlang, Lohit et Papumpare depuis 2005. Bien qu'une équipe de la Commission des élections soit venue visiter, en Décembre 2007, les quatre Assemblées constituantes des régions où vivent les *Chakma* et *Hajongs* pour résoudre le problème, ceux-ci qui, au total, représentent 65 000 habitants, continuent de se voir refuser leur inscription.

Paritosh Chakma est Coordinateur de l'*Asia Indigenous and Tribal Peoples Network (AITPN)* basé à Delhi, Inde.

Source : *The Indigenous World 2008*,
traduction GITPA, Anna Belt.